

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 3 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2020-03-37

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et du 6 février 2020;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Cours d'eau MRC;
8. Affectation des surplus aux travaux;
9. Entente pour demande de subvention;
10. Lumière de rue au DEL;
11. Rapport usage de l'eau - Reporté;
12. Questions de l'assemblée;
13. Affaires nouvelles;
 - 13.1 Résolution TECQ;
 - 13.2 Résolution M. Perras
14. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 4 ET DU 6 FÉVRIER 2020

2020-03-38

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2020;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le maire Annie Dussault,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020, et que le procès-verbal du 4 février 2020 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-39

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 février 2020;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 février 2020, et que le procès-verbal du 6 février 2020 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées concernant le déneigement des trottoirs et de la rue de L'Île;

Des questions sont posées sur le bris d'une borne fontaine sur la rue Principale;

Des questions sont posées concernant la sécurité des piétons et de la traverse piétonne de la rue Principale.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2020-03-40

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 mars 2020, telle que modifiée, pour un montant de 90 077.30\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202000041 à #202000067), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y pas de rapports des comités.

6. SUIVI DES DOSSIERS

M. Grilli donne des informations sur la collecte des plastiques agricoles dans la MRC.
La municipalité affiche une très bonne performance et le maire encourage les agriculteurs à continuer.

7. COUR D'EAU - MRC

2020-03-41

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande formelle d'intervention afin d'entretenir trois portions totalisant environ 200 mètres des cours d'eau situés sur les lots 1 822 999 et 1 825 953 dans la municipalité de Lawrenceville.

Attendu que ces travaux visent à améliorer le drainage agricole des lots 1 822 999 et 1 825 953;

Attendu qu'une inspection par la coordonnatrice des cours d'eau de la MRC du Val Saint-François a eu lieu et que les travaux s'avèrent nécessaires;

Attendu que les coûts du projet sont entièrement assumés par le demandeur, M. Christian Fontaine;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville confie en tout la gestion des travaux d'aménagement ou d'entretien du cours d'eau conformément à la section 6 de la politique relative à la gestion des cours d'eau;

Attendu que le groupe d'ingénieurs réalisant les plans, confirma par écrit dans ses plans et devis, et ce sans frais supplémentaires, que ces travaux d'entretien de cours d'eau n'occasionneront aucun préjudice aux propriétés situées en aval, telle la création de milieux humides et/ou inondations.

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que soit approuvé la tenue des travaux de nettoyage de cours d'eau tel qu'indiqué aux plans acceptés par la MRC sur la propriété identifiée par les lots 1 822 999 et 1 825 953;

Que l'ensemble des coûts reliés à ce dossier soient attribués au propriétaire des lots 1 822 999 et 1 825 953.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. AFFECTATION DES SURPLUS

2020-03-42

Attendu que la municipalité souhaite affecter une partie de ses surplus libres au paiement de l'emprunt pour la réalisation des travaux des rues Beuregard et Dandenault, tel que prévu au règlement d'emprunt 2018-317;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Qu'un montant de 325 000\$ soit des surplus libres de la municipalité soit affectés au paiement de l'emprunt pour les travaux des rue Beuregard et Dandenault.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. ENTENTE POUR DEMANDES DE SUBVENTION

2020-03-43

Attendu que la municipalité souhaite conclure une entente avec Audrey St-James et Jocelyn Poitras pour la préparation de demandes de subvention auprès des différents ministère et organismes;

Attendu que cette entente accorderait un montant fixe de 250\$ par demande ainsi qu'un montant représentant 4% des subventions obtenues par Mme St-James et M. Poitras;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Qu'une entente soit conclue avec Audrey St-James et Jocelyn Poitras pour la préparation de demandes de subvention auprès des différents ministère et organismes

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. LUMIÈRES DE RUES AU DEL

La municipalité ne souhaite pas accorder de contrat pour le remplacement de toutes les lumières de rue par des lumières au DEL, mais procèdera au remplacement des lumières défectueuses.

11. RAPPORT USAGE DE L'EAU

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

12. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées concernant les travaux encore à réaliser sur Beuregard et Dandenault;

Des citoyens s'inquiètent pour le maintien du bureau de poste;
Des questions sont posées sur le déneigement des chemins.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Résolution TECQ

2020-03-44

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fond de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et à décider des travaux de constructions et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en questions en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés au projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu qu'Andréanne Larouche, député de Shefford, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

D'appuyer Andréanne Larouche, député de Shefford, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution à Andréanne Larouche, députée de Shefford et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13.2 Résolution M. Perras

2020-03-45

Attendu que M. Réjean Perras et Mme Lise Martel souhaite donner à la municipalité une parcelle de terrain ayant pour numéro de lot 2 268 268;

Attendu que les dimensions du ce terrain rendent tout aménagement impossible;

Attendu que la municipalité ne souhaite pas que cette transaction occasionne des dépenses pour la municipalité;

Il est proposé par la conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

D'autoriser la transaction afin de permettre à M. Perras et Mme Martel de céder la parcelle de terrain ayant pour numéro de lot le 2 2268 268;

De demander à M. Perras et Mme Martel d'acquitter les frais de notaire pour la ratification de la transaction;

D'autoriser le maire, M. Grilli et le directeur général, M. Paquette à signer les documents nécessaires à la transaction.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-46

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 19h55, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général